

Image not found or type unknown



succession en cas de décès de mon mari

Par **fanfan95**, le **10/05/2013** à **16:45**

Bonjours,

On a acheté une maison en 2000 et 2001 mon mari et moi on s'est marié. Quand on a signé chez le notaire j'avais 80% et mon mari 20% du bien. Ensemble nous avons un fils. Et mon mari a un fils d'un premier mariage que se passera t'il lors de son décès.

merci d'avance